



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachele LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_13

Objet : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu l'article L.2121-31 du code général de collectivités territoriales,

Le vote du compte de gestion doit intervenir impérativement avant le vote du compte administratif, ainsi, avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (*comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité*)
- Un bilan comptable de la commune de Landivisiau qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune de Landivisiau.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire de la commune de Landivisiau.

Considérant la présentation du compte de gestion 2025 du budget principal de la Ville de Landivisiau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2025 dressé par le comptable public.



Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT